

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-DEUX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
16/02/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Claudie FUZEWSKI

POINT 2020-08- Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notré » impose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Il est pris acte par le Conseil Municipal du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220222-2022-08-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2022

Affichage : 25/02/2022

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 22/02/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.